

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 05/04/2022

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 04 avril 2022 à 20h30

Date de Convocation : 25.03.22

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 25.03.22

Présents : 10

Votants : 11

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés : CHAUVIN Romain

Secrétaire de séance : VERNIER Fabienne

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 21 février 2022 : sans observation

Les conseillers avaient été informés de la venue des nouveaux policiers intercommunaux recrutés par Terre d’Emeraude. Après s’être présentés, les gendarmes (ils sont tous deux issus de la gendarmerie) ont développé leurs missions et les règles générales qui président leurs actions.

Lorsqu’ils sont à Dompierre par exemple ils restent sous tutelle du Maire et c’est le Maire qui décide de la nature et des modalités de leurs interventions. Ils ont été très bien reçus par le conseil municipal qui les a félicités pour la clarté de leurs explications. Le périmètre qu’ils ont en charge concerne 46 communes qui ont adhéré. Les communes qui n’ont pas adhéré ne bénéficieront pas de leur présence, déjà ils sont sollicités par des habitants ou des élus de ces communes et le maire engagera, avec le Président de Terre d’Emeraude une étude pour les faire réintégrer le système.

Outre la sécurité des personnes et des biens ils assurent aussi la protection des habitants et des élus contre les incivilités de plus en plus fréquentes. Ils ne se substituent pas à la gendarmerie qui conserve ses missions traditionnelles mais ils viennent en complément, et du fait de leurs disponibilités assureront une présence régulière dans nos communes.

1 Compte administratif 2021 (délibération)

a) Synthèse des résultats

Le Maire expose les grandes lignes du compte administratif 2021 et explique le bon résultat de cet exercice. Il est du en grande partie à un retour à l’habituel produit des ventes de bois et à une gestion plus serrée des dépenses. En effet l’absence de ventes de bois en 2020 avait considérablement réduit le train de vie de la commune. Comme l’année 2021, l’exercice 2022 devrait voir un retour à la normale.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierrresurmont.fr

b) Approbation des comptes administratifs 2021 (budget communal et lotissement)

Le maire, conformément à la loi, quitte la séance lors du vote du compte administratif et délègue la présidence de séance au premier adjoint :

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de Monsieur PONCET Claude délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur PIETRIGA Guy.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés	0.00	441 861.24		32 766.57	0.00	474 627.81
Opérations de l'exercice	148 138.45	256 067.80	195 143.42	56 799.48	343 281.87	312 867.28
TOTAUX	148 138.45	697 929.04	195 143.42	89 566.05	343 281.87	787 495.09
Résultats de clôture	0.00	549 790.59	105 577.37	0.00	0.00	444 213.22
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	549 790.59	105 577.37	0.00	0.00	444 213.22
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	549 790.59	105 577.37	0.00	0.00	444 213.22

BUDGET LOTISSEMENT

Résultats reportés	175 004.24		0.00	175 000.00	175 004.24	175 000.00
Opérations de l'exercice	3 014.32	74 041.67	0.00	0.00	3 014.32	74 041.67
TOTAUX	178 018.56	74 041.67	0.00	175 000.00	178 018.56	249 041.67
Résultats de clôture	103 976.89	0.00	0.00	175 000.00	0.00	71 023.11
Restes à réaliser						0.00
TOTAUX CUMULES	103 976.89	0.00	0.00	175 000.00	0.00	71 023.11
RESULTATS DEFINITIFS	103 976.89	0.00	0.00	175 000.00	0.00	71 023.11

c) Approbation des comptes de gestion 2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

d) Affectations des résultats

Monsieur le Maire expose au conseil municipal

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de **441 861.24 euros**
que les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à **549 790.59 euros**

alors l'exercice 2021 a généré un excédent de fonctionnement de **107 929.35 euros**

Après en avoir délibéré, le **conseil décide d'affecter ce résultat comme suit** :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- prioritairement au compte 1068 : **105 577.37 euros**

- solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 : **444 213.22 euros**

2 Budget 2022 (délibération)

a) Vote des taux d'impositions

Les taux d'impositions ne sont pas modifiés cette année et restent donc les taux 2021. Le budget est prévu sans augmentation des impôts locaux. Cependant l'augmentation des bases voulu par l'état pour compenser le manque à gagner des années « covid » devrait faire apparaître une augmentation sur l'avis d'imposition, ni la commune, ni Terre d'Emeraude n'en sont la cause.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

b) Budget 2022 - Commune

Le budget 2022 est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Le budget s'équilibre donc à :

- Fonctionnement recette : 657 589.22 €
- Fonctionnement dépense : 657 589.22 €
- Investissement recette : 592 197.37 €
- Investissement dépense : 592 197.37 €

Les subventions aux associations ont été votées et leurs seront versées dans les meilleurs délais.

c) Budget 2022 - Lotissement

Le budget lotissement est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

- Fonctionnement recette : 136 149.89 €
- Fonctionnement dépense : 136 149.89 €
- Investissement recette : 202 363.00 €
- Investissement dépense : 202 363.00 €

Questions diverses :

1) Election présidentielles

Les horaires de présence sont fixés comme suit :

Horaires	Accueil
08h00 – 10h45	Marc MENUILLARD Guy PIETRIGA Richard FATON
10h45 – 13h30	Jilles BAKKER Claude PONCET Didier GAY
13h30 – 16h15	Romain CHAUVIN Thierry BECAUD Fabienne VERNIER
16h15 – 19h00	Nelly JANOD Valérie GERVAIS Guy PIETRIGA

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

2) Assainissements séparatifs

Le maire est informé d'un « vent de fronde » qui s'élèverait dans la commune suite à une lettre invitant les techniciens en charge de l'étude.

Le maire s'étonne que bien qu'il ait signé la lettre conjointement avec le vice-président en charge de l'assainissement, aucune demande ou réclamation ne lui a été soumise directement.

Il précise que cette enquête a été largement évoquée dans les pages des Dompierre Mag de juin 2021 et de décembre 2021. Il précise que le donneur d'ordre est bien Terre d'Emeraude et que celle-ci ne fait qu'appliquer la loi. Si une réunion publique avait bien été évoquée, il apparut plus judicieux de rencontrer les habitants concernés individuellement.

Il mettra tout en œuvre pour répondre aux attentes de la population et est en mesure de fournir des explications claires et documentées, il rappelle que cette 1^{ère} phase est une phase d'étude et qu'aucune décision ferme de travaux n'a été prise.

La séance est levée à 22h30.